

Protection Juridique Immeuble

Assistance & Défense des Droits Immobiliers

Une équipe de spécialistes à votre service



OBJET DE LA GARANTIE

La garantie de Protection Juridique Immeuble permet d'accompagner et de défendre le propriétaire ou le syndicat de copropriété dans les litiges liés à la gestion de l'immeuble, aux relations avec les prestataires, locataires, copropriétaires ou aux administrations.



PUBLICS CONCERNÉS

Syndicats de copropriété /
Bailleurs d'immeubles collectifs / Administrateur
de biens / SCI patrimoniales



GARANTIES INCLUSES

- Information juridique illimitée
- Prise en charge des frais de procédure (*avocat, huissier, expertise judiciaire*)
- Accompagnement à l'amiable et en justice
- Défense pénale en cas de poursuites liées à la gestion de l'immeuble
- Recours contre un tiers (*entrepreneur défaillant, voisin, locataire, administration, etc.*)
- Assistance amiable en cas de différend avec un tiers (*voisin, prestataire, copropriétaire, etc.*)
- Recouvrement des charges de copropriété impayées



DOMAINES D'INTERVENTION

- Litiges avec les entreprises intervenant sur l'immeuble (*travaux, entretien, sinistre*)
- Litiges entre copropriétaires ou avec des résidents / salariés
- Litiges avec les fournisseurs ou prestataires de services
- Troubles de voisinage ou nuisances affectant l'immeuble



DOCUMENTS REQUIS À LA SOUSCRIPTION

- Identification du bien (*adresse, type d'immeuble*)
- Montant du(des) loyer(s) le cas échéant
- Nombre de lots et type de lots
- Surface



DURÉE DU CONTRAT

- Contrat annuel renouvelable par tacite reconduction



PRINCIPALES EXCLUSIONS

- Litiges connus avant la souscription
- Litiges fiscaux, d'urbanisme, de bornage ou d'expropriation
- Litiges impliquant le syndic ou la modification du règlement de copropriété
- Actions concernant les intérêts individuels d'un copropriétaire
- Litiges relevant de la garantie décennale ou biennale
- Amendes, condamnations et frais non liés à la défense des droits



En résumé, la Protection Juridique Immeuble vous permet de préserver vos droits en cas de conflit lié à la gestion, à l'entretien ou à la vie de votre immeuble, tout en bénéficiant d'un accompagnement juridique et financier sécurisé.